

Annexe 2 : Modèle de notification pouvant être adapté

Cher partenaire,

Vous avez déposé une demande de financement pour un projet inscrit dans le cadre de la thématique « parentalité numérique » et à ce titre, le comité de financeur a décidé de vous octroyer une subvention au titre de l'année 2023.

La Caf est partenaire du dispositif « P@rent, parlons numérique » qui a pour ambition de :

- Poursuivre et renforcer l'accompagnement des familles dans l'univers numérique ;
- Harmoniser la qualité de l'offre ;
- Valoriser et renforcer la visibilité des actions locales de soutien à la parentalité numérique.

Votre action s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations de ce dispositif et à ce titre, nous avons le plaisir de vous octroyer le label « P@rent, parlons numérique ».

L'usage de ce label vous est attribué pour la durée du financement de votre action dans le cadre du Reaap.

Son octroi vous permet de mettre en avant votre action parentalité numérique via :

- **l'apposition du logo (ci-dessous)** « P@rents, parlons numérique » sur tous les supports liés à l'action ainsi que son affichage dans les locaux où se déroule l'action ;
- **la mise à disposition d'une base de ressources** regroupée autour d'un « kit pour les professionnels » visant à renforcer les compétences professionnelles et outiller les intervenants sur les questions liées au numérique : [lien](#) Ce kit élaboré par l'UNAF en lien avec le comité d'experts « P@rent, parlons numérique » regroupe une diversité de messages et de ressources fiables ;
- **le référencement des actions labellisées** dans l'annuaire « P@rents, parlons numérique », sur le site monenfant.fr d'ici la fin de l'année 2023 et à terme sur le site «jeprotègemonenfant.gouv.fr»

PJ : Logo : P@arent, parlons numérique :

